

## Réorganisation des services selon Action publique 2022

### Nul n'y échappera !

Le chantier est engagé ! Deux circulaires du Premier Ministre sont parues cet été, l'une sur « l'organisation territoriale des services publics » et l'autre sur la « déconcentration et l'organisation des services publics ».

Ces instructions aux ministres, secrétaires d'État et préfets de région font suite au rapport CAP 2022 et lancent à nouveau des réformes de l'organisation des services mais aussi des missions, tout cela soignant pour des raisons d'efficacité et de proximité des citoyens. Pour nos services, de quoi s'agit-il ?

**Pour les organisations**, il s'agit d'adapter l'organisation des services de l'État au plus près du terrain : Mutualisations des secrétariats généraux, regroupements des DDI dans les mêmes locaux, voire dans ceux de la préfecture, transfert de missions aux collectivités ou aux opérateurs publics ou privés...

Les maisons de service au public sont de retour sous la forme de « points de contact mutualisés polyvalents » dans les territoires « pertinents ». Leur organisation et leurs attributions ne sont pas encore définies, mais les termes employés laissent peu de place à l'imagination, les agents affectés dans ces points de contacts, devront savoir faire tout ce qui est aujourd'hui du domaine des DDI/préfectures. Cela aura des effets importants pour nos services et nos conditions de travail.

Si rien de tout cela n'est nouveau, c'est bien l'échelle de la réforme qui frappe. Ce sont tous les services déconcentrés et leurs ministères qui sont concernés.

Le pouvoir du préfet (particulièrement celui de la région) est renforcé : organisation, missions des services de l'État, principe de décision au plus près du terrain (sous la pression des lobbys locaux ?), budget, mutualisation des fonctions support... Les préfets de région ont jusqu'à la mi octobre pour proposer des « réformes ». La foire à neuneu a donc commencé avec des idées de « rénovation » dont certaines laissent rêveur :

- fusion et rapprochement entre des DDI ou avec les services de préfecture sur certaines missions ;
- création de services interdépartementaux communs dans des domaines particuliers ;
- jumelage de DDI limitrophes ;
- prise en charge par une DDI d'une mission sur plusieurs départements (y compris de deux régions) ;
- secrétariats généraux communs aux DDI, préfectures et sous-préfectures voire unités départementales des Dreal.

L'organisation de l'État pourra donc être très différente d'une région ou d'un département à l'autre, pour tenir compte « des spécificités locales ». Ces organisations à la carte ne vont certainement pas rendre plus lisible l'État local, ce qui est pourtant présenté comme un argument justifiant la réforme.

Les ministères doivent revoir leurs missions et leur organisation en fonction des évolutions des services déconcentrés. La manœuvre ne fait pas illusion. Elle va conduire à une nouvelle réduction des effectifs et des moyens de nos services centraux, mais aussi de leur autorité et du poids de leur action, au profit des préfets.

La priorité semble donnée à l'échelon départemental, mais les dispositions prévues réduisent les moyens et mutualisent fortement les structures, tout cela variant d'un département à l'autre.

Les préfets vont avoir la haute main sur tous les services de l'État (organisation, budget, y compris sur les ressources humaines, mutations et promotions comprises). Les conséquences sont immenses : repli sur le régalien strict, perte des compétences métier, fusion des corps, harmonisation par le bas des rémunérations, hiérarchie pléthorique tournée vers un « management » sciemment incompétent sur nos sujets... Parallèlement, les CAP et CCP nationales sont fortement remises en question, au profit de l'échelon régional et au détriment de la garantie d'un minimum d'équité.

**Pour les missions**, il s'agit une fois encore d'une rationalisation en mettant fin aux chevauchements avec les opérateurs et les collectivités et aux missions « inutiles ». Ces chevauchements et ces missions inutiles (vite !! établissons une liste des agents qui font des missions inutiles!!) ne sont pas définies et aucun travail n'a réellement été mené sur ces points.

Les missions et le positionnement des établissements publics vont évoluer, avec sans doute de nouvelles mutualisations voire la disparition de certains d'entre eux. Le transfert de missions de l'état, et éventuellement d'une partie des agents se fera sans moyens suffisants comme à chaque fois que cela s'est passé.

La future Agence nationale des territoires sera chargée de développer une ingénierie territoriale de l'état pour les communes rurales, en mobilisant les services de l'État et des collectivités, les opérateurs, la Caisse des dépôts et consignation ainsi qu'Action Logement (l'opérateur national de vente HLM). La création de l'Agence nationale des territoires est l'un des leviers de cette transformation en favorisant l'absorption de missions et de moyens des DDI et des Dreal, avec une emprise toujours plus grande des collectivités, le recours accru au contrat et, sous-jacente, la remise en cause du statut de la Fonction publique.

**Des mesures d'accompagnement** sont prévues. Les ressources humaines seront mobilisées pour accompagner les agents : formation, reclassement, mobilité, aide au départ vers le privé. L'« information » des organisations syndicales est prévue, à l'échelon national et régional.

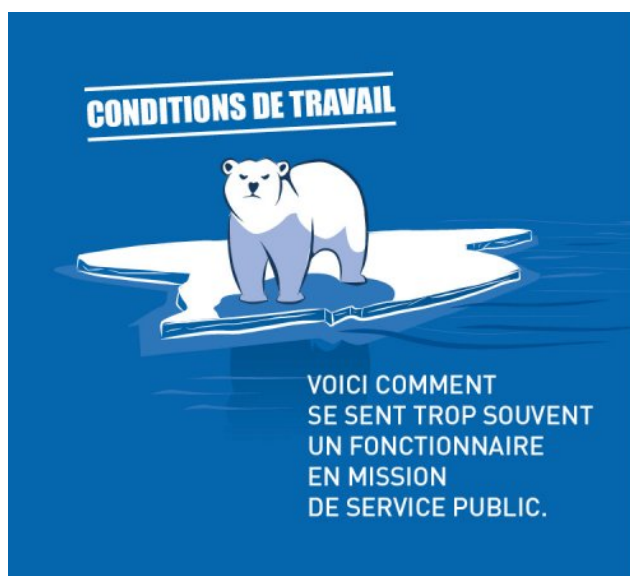
Un « mécanisme d'intéressement aux économies réalisées » sera mis en place. De quoi s'agit-il ? Qui est concerné ? Uniquement la haute hiérarchie ? Le marché sera probablement le suivant : votre emploi est supprimé ou transféré, pas de souci on va vous verser une poignée de cacahuètes en échange de votre silence.

**La FSU** considère ces instructions, venues du plus haut niveau, comme une volonté de défaire les services de l'État. Nous sommes bien au-delà de l'évolution normale et nécessaire des services pour qu'ils s'adaptent aux changements de la société et aux besoins des citoyens.

**Le désengagement de l'état commencé par la RGPP ( il y a 10 ans déjà !), est confirmé dans la durée. Il conduira à confier nos missions au secteur privé, avec l'alibi d'un contrôle pour lequel, nous le savons bien, l'État est bien peu rigoureux.**

Les conditions de travail, le sens que nous lui donnons, la défense des politiques, nos compétences et nos métiers, vont une nouvelle fois être atteints. L'expérience montre pourtant que les mutualisations à tout-va conduisent à une perte d'efficacité et de crédibilité du Service public. Mais cela a bien peu de poids en regard des approches comptables et d'une volonté sans faille de réduire l'État dans une vision purement libérale de la société.

**La FSU continuera à se battre contre ces réformes mortifères pour le service public et notre contrat social, dans lequel la Fonction publique a un rôle déterminant. Elle appelle les agents et les organisations syndicales à s'unir pour faire barrage à ces réformes et défendre une autre conception du service public.**



**Et vous pensiez qu'on allait vous laisser dériver ?**

*Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires*

**En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)**

